

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ACTIVITE FORMATION

1. Objet et champ d'application

1.1. Les présentes conditions générales de vente (les « CGV ») ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'ARAPL GRAND CENTRE consent au client professionnel (le « Client ») une ou plusieurs prestations de formation (la « Formation »).

L'inscription à une Formation emporte acceptation sans réserve des CGV, qui prévalent sur tout autre document du Client. Tous autres documents de l'ARAPL GRAND CENTRE (prospectus, catalogues...) n'ont qu'une valeur indicative.

1.2. ARAPL GRAND CENTRE propose divers types de Formations, réalisées dans ses locaux ou ceux du Client, pour le compte d'un client et sur mesure le cas échéant (la « Formation Intra ») ou de plusieurs Clients (la « Formation Inter »), ou en ligne (la « Formation en ligne »), à partir de briques pédagogiques digitales consultables dans un espace dédié (« e-learning »).

2. Modalités d'inscription

2.1. La demande d'inscription à une Formation est faite par le Client par l'un des moyens suivants :

- par courrier postal, à l'adresse : 19 Bd Alexandre Martin, 45000 Orléans ;
- par téléphone, au 02 38 42 24 02 ;
- par courrier électronique, à l'adresse : araplgc@araplgc.org ;
- sur le site internet de ARAPL GRAND CENTRE, à l'adresse : <https://araplgc.org/> ;

2.2. Formation Inter

Pour chaque Formation dispensée par ARAPL GRAND CENTRE, un nombre minimum et maximum de participants est admis ; les inscriptions pour une Formation cessant d'être retenues quand le nombre maximum de participants est atteint. Les inscriptions réglées sont définitives et retenues en priorité. Un accusé de réception est adressé au Client dans les 48 heures qui suivent la réception de la demande d'inscription. Cet accusé de réception ne vaut pas confirmation de la tenue de la Formation. Au plus tard dix (10) jours avant la date du début de la Formation, ARAPL GRAND CENTRE adresse au client un dossier composé de la confirmation de son inscription et d'informations pratiques (dont les horaires et lieu exact de Formation).

2.3. Formation Intra

Toute demande de Formation intra fait l'objet d'une proposition pédagogique et financière de ARAPL GRAND CENTRE. L'acceptation formelle par le Client de cette proposition commerciale doit parvenir à ARAPL GRAND CENTRE au moins trente (30) jours avant la date du début de la Formation.

2.4. Formation en ligne

L'attribution d'un identifiant et d'un mot de passe est nominative, incessible et inaliénable. Sauf convention contraire, les codes d'accès sont valides durant trois (3) mois à compter de la date de souscription à la Formation en ligne. Il est formellement interdit au Client et au participant céder, de louer, de prêter leurs codes d'accès ; le Client et le participant s'engageant à informer immédiatement ARAPL GRAND CENTRE de toute utilisation non autorisée desdits codes d'accès.

Il appartient au participant de s'assurer de la bonne configuration de son poste informatique, avant toute Formation en ligne. En cas de problème lors de sa connexion au portail, le Client a la possibilité de contacter un intervenant technique de ARAPL GRAND CENTRE, ayant pour objectif de diagnostiquer les causes d'un problème, sa résolution restant du ressort du Client.

3. Modalités de formation

3.1. ARAPL GRAND CENTRE est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence, et se réserve le droit de sous-traiter les Formations à un partenaire professionnel.

3.2. Les Formations intra peuvent être assurées dans les locaux du client, avec les moyens logistiques qu'il fournit (un vidéoprojecteur, un ordinateur et un paperboard sont requis à minima), ou dans les locaux de ARAPL GRAND CENTRE.

3.3. Les participants à une Formation réalisée dans ses locaux de ARAPL GRAND CENTRE sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'immeuble dans lesdits locaux.

3.4. ARAPL GRAND CENTRE ne saurait être responsable d'une quelconque erreur ou oubli constaté dans la documentation complétant la Formation et n'engageant en aucun cas ARAPL GRAND CENTRE sur son exhaustivité et sa mise à jour postérieurement à la Formation.

3.5. ARAPL GRAND CENTRE adresse au Client tous les documents relatifs à la Formation (convocation, nature, intitulé et durée de

la Formation, attestation de participation, facture...), par courrier postal ou électronique.

4. Prix et modalités de paiement

4.1. Le prix et les modalités de paiement de chaque Formation sont indiqués sur le bulletin d'inscription pour une Formation inter ou une Formation en ligne, ou sur la proposition commerciale adressé au Client pour une Formation intra. Tous les tarifs sont indiqués hors taxes. Le prix d'une Formation en ligne est facturé et dû, indépendamment du fait que le Client se soit ou non connecté. Les tarifs n'incluent pas le coût de la connexion à internet, qui reste de la responsabilité du Client et à sa charge. Toute Formation commencée et due en totalité.

Sauf convention contraire, le prix des Formations n'inclut en aucun cas les frais de déplacement, de restauration et de séjour, engagés par les participants la Formation ; lesdits frais étant directement à la charge du Client et devant être réglés par celui-ci.

4.2. Les factures émises par ARAPL GRAND CENTRE sont payables à réception par le Client, sans escompte par chèque ou virement bancaire.

En cas de retard de paiement, des pénalités égales à trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur seront exigibles de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) euros. En outre tout règlement ultérieur quelle qu'en soit la cause sera imputé immédiatement et par priorité à l'extinction de la plus ancienne des dettes.

Par ailleurs, ARAPL GRAND CENTRE se réserve le droit de refuser toute nouvelle commande et de suspendre l'exécution de ses propres obligations, et ce jusqu'à apurement du compte, sans engager sa responsabilité et sans que le Client ne puisse prétendre bénéficier d'un avoir ou d'un éventuel remboursement. Le délai de prescription pour le recouvrement de toute somme due à ARAPL GRAND CENTRE court à compter de la date d'émission de la facture concernée.

4.3. En cas de prise en charge du paiement par un organisme agréé (« L'OPCA »), ou d'un fond d'assurance formation des indépendants (FAF), il appartient au client :

- De faire une demande de prise en charge avant le début de la Formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
 - De l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur sa commande ;
 - De transmettre l'accord de prise en charge au plus tard la veille de la Formation ;
 - De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCA ou du FAF. Si l'OPCA ou le FAF ne confirmait pas la prise en charge financière de la Formation ou que ARAPL GRAND CENTRE n'ait pas reçu la prise en charge de l'OPCA ou du FAF la veille de la Formation, le coût de la Formation serait facturé dans sa totalité au Client.
- En cas de non-paiement par l'OPCA ou le FAF du prix de la Formation, le Client serait facturé et redevable de l'intégralité du coût de la Formation.

5. Annulation et report

5.1. Remplacement d'un participant

Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sous réserve dans informer ARAPL GRAND CENTRE par écrit et de lui transmettre les noms et coordonnées ou de des remplaçants au plus tard la veille de la Formation.

5.2. Annulation du fait du Client

Le Client dispose de la faculté d'annuler une inscription sans frais, sous réserve d'en informer ARAPL GRAND CENTRE par écrit au plus tard huit (8) jours avant la date du début de la Formation.

Toute annulation reçue moins de huit (8) jours et au moins cinq (5) jours avant la date du début de la Formation entraînera le paiement d'une indemnité égale à cinquante pourcent (50%) du montant de la Formation.

Tout annulation reçue cinq (5) jours avant la date du début de la Formation entraînera le paiement du prix intégral de la Formation à titre de débit.

Il est précisé que les montants ainsi facturés ne pourront pas s'imputer au titre de la Formation professionnelle continue.

5.3. Report d'une Formation

ARAPL GRAND CENTRE se réserve le droit de reporter une Formation, sous réserve d'en informer préalablement le Client et de proposer une nouvelle date pour la Formation. Il est entendu qu'en cas de report en raison de l'absence ou de la défaillance du formateur, ARAPL GRAND CENTRE s'engage à ce que ledit formateur soit remplacé dans les meilleurs délais par une personne aux compétences techniques et qualifications équivalentes, et veille à ce que le changement de formateur n'interrompe pas le bon déroulement de la Formation et s'engage à la reporter dans les meilleurs délais.

5.4. Suppression d'une Formation

ARAPL GRAND CENTRE se réserve le droit de supprimer une Formation, sans proposer de nouvelle date, jusqu'à dix (10) jours avant la date du début de la Formation. Dans cette hypothèse, la Formation concernée ne sera pas facturée au Client et ARAPL GRAND CENTRE procédera au remboursement de toute somme d'ores et déjà perçue à ce titre, à l'exclusion de tout autre coût.

6. Propriété intellectuelle

6.1. Tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux supports de cours et autres ressources pédagogiques mis à disposition du Client dans le cadre des Formations sont la propriété exclusive de ARAPL GRAND CENTRE et/ou de ses partenaires.

6.2. Le Client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des tiers non participants aux Formations, les supports de cours et autres ressources pédagogiques, mis à disposition du Client dans le cadre de l'exécution des Formations, sans l'accord écrit et préalable de ARAPL GRAND CENTRE et de ses partenaires.

6.3. Le Client s'engage également à ne pas faire directement ou indirectement concurrence à ARAPL GRAND CENTRE, en cédant ou en communiquant lesdits documents.

7. Données personnelles

7.1. Toute commande de Formation fait l'objet d'un enregistrement informatique accessible par le Client sur simple demande, à l'adresse mentionnée à l'article 2.1.

7.2. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Client dispose d'un droit d'accès de rectification et d'opposition aux données personnelles traitées les concernant.

Si le Client souhaitait exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, ARAPL GRAND CENTRE les lui communiquerait sur simple demande écrite, à l'adresse mentionnée à l'article 2.1.

Toute demande adressée à ARAPL GRAND CENTRE à ce titre doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité valide et signé, et préciser l'adresse à laquelle ARAPL GRAND CENTRE doit répondre. La réponse sera adressée au Client dans un délai de deux (2) mois suivant la réception de la demande.

7.3. Lesdites données peuvent être communiquées aux partenaires de ARAPL GRAND CENTRE, à des fins de prospection commerciale, et à tout tiers, en cas de nécessité strictement liée à l'exécution de la Formation.

8. Responsabilité

8.1. ARAPL GRAND CENTRE s'engage à apporter toute sa diligence à l'exécution de Formations.

8.2. ARAPL GRAND CENTRE ne saurait être responsable des dommages indirects, tels que notamment la perte d'exploitation ou le manque à gagner, subis par le Client au cours ou à l'occasion de l'exécution de Formations.

8.3. En tout état de cause, pour tout autre dommage, et en cas de mise en cause de la responsabilité de ARAPL GRAND CENTRE, l'indemnité éventuellement à sa charge sera expressément limitée au prix effectivement acquitté par le Client au titre de la Formation.

9. Dispositions générales

9.1. Les CGV sont accessibles sur le site internet de ARAPL GRAND CENTRE. Elles peuvent être modifiées à tout moment, avec application immédiate ; seule la dernière version mise en ligne étant applicable.

9.2. Si l'une quelconque des clauses des CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait la nullité ni des CGV ni de la Formation concernée.

9.3. Le fait que ARAPL GRAND CENTRE ne se prévale pas de CGV, à un moment donné, ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

9.4. ARAPL GRAND CENTRE peut utiliser la dénomination sociale, le nom commercial et/ou les marques du Client, et le cas échéant du groupe dont il fait partie, comme référence commerciale sur tout support ou à toute occasion dans un but marketing et/ou publicitaire, et ce sans autorisation préalable du Client.

9.5. ARAPL GRAND CENTRE et le Client exercent et exerceront leurs activités de manière indépendante sans que, notamment, cela puisse être interprété comme créant entre eux un lien de subordination ou une société de fait.

9.6. Le Client renonce au bénéfice des dispositions des articles 1221, 1222 et 1223 du Code civil.

9.7. Toute réclamation du Client doit être formulée à ARAPL GRAND CENTRE par écrit, à l'adresse mentionnée à l'article 2.1.

9.8. Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera portée devant les tribunaux, et ce même en cas de référé et nonobstant pluralité d'instances ou de parties ou d'appel en garantie

CGV